

République Française

/ Délibération n° 2023/13

VIE ASSOCIATIVE. Crise énergétique et inflation. Fonds de soutien aux associations. Troisième série d'attributions.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de présents : 36

Date de la convocation : 12/12/23
Compte rendu affiché :

Transmis en préfecture :
Numéro de télétransmission unique :

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : M. Nicolas PORRET

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOURE, Mme Véronique FORESTIER, Mme Samira MESBAHI, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Souad OUASMI, M. Nicolas PORRET, Mme Patricia OUVARD, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Monia BENAÏSSA, M. Nacer KHAMLA, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Aurélien SCANDOLARA, M. Pierre MATEO, M. Saïd ALLAOUÏ, M. Jeff ARIAGNO, Mme Amel KHAMMASSI, Mme Christelle CHARREL, Mme Sophia BRIKH, M. Karim SEGHIER, M. Murat YAZAR, M. Benoît COULIOU, M. Maurice IACOVELLA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Marie-Danielle BRUYERE, M. Damien MONCHAU, Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Lionel PILLET, M. Alexandre DALLERY, Monsieur Cyril SANTANDER, M. Aurélien ARNOULD.

Absent(e)s : M. Idir BOUMERTIT, Mme Fazia OUATAH, Mme Estelle JELLAD, Mme Camille CHAMPAVERE, M. Farid BEN MOUSSA.

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : M. Lanouar SGHAÏER à M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Joëlle CONSTANTIN à M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Sandrine PICOT à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nathalie DEHAN à M. Nicolas PORRET, M. Yannick BUSTOS à Mme Patricia OUVARD, Mme Aude LONG à M. Benoît COULIOU, M. Yalcin AYVALI à Mme Fatma HAMIDOUCHE, M. Albert NIGRA à Mme Souad OUASMI.

République Française

/ Rapport n° 13

VIE ASSOCIATIVE. Crise énergétique et inflation. Fonds de soutien aux associations. Troisième série d'attributions.

Direction DPMG

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 30 janvier 2023, la Ville de Vénissieux s'est engagée à créer un fonds de soutien aux associations afin de les accompagner, dans le cadre de la crise énergétique et économique, pour ne pas dégrader leur situation financière, leurs actions quotidiennes et limiter les répercussions sur leurs adhérents.

Cette enveloppe d'un montant total de 300 000 € doit permettre une aide financière si l'association fait état de difficultés financières conséquentes de la crise énergétique et de l'inflation

Les associations ont été informées de ce dispositif via la presse locale et le site internet de la Ville.

Le Conseil municipal du 19 juin 2023 a délibéré sur une première série d'attributions à hauteur de 76 410 €. Le Conseil municipal du 9 octobre 2023 a délibéré sur une deuxième série d'attributions à hauteur de 18 250 €.

Une commission d'attribution présidée par l'Adjointe au Maire déléguée à l'enfance, l'éducation, la vie associative et les centres sociaux et composée de : l'Adjointe au Maire déléguée aux politiques sociales, la lutte contre la grande pauvreté et aux personnes âgées, l'Adjoint au Maire délégué au développement économique, aux relations avec les entreprises, à l'emploi, la formation et l'insertion, l'Adjoint au Maire délégué aux finances, à la culture, à l'innovation et au développement numérique, l'Adjoint au Maire délégué aux commerces et à l'économie sociale et solidaire, l'Adjoint au Maire délégué au logement, au développement durable et à la politique de la ville et de l'Adjoint au Maire délégué à la politique sportive, la jeunesse et aux familles s'est réunie le 20 novembre 2023 et a émis des propositions d'attribution.

L'instruction des demandes a reposé sur les critères suivants :

- le caractère d'intérêt général des missions de l'association,
- l'importance de son rayonnement sur le territoire vénissien,
- la santé financière de l'association au 1^{er} novembre 2023 ,
- l'impact de la crise énergétique et de l'inflation dans la hausse de ses dépenses et/ou la baisse de ses recettes (hausse des frais de déplacement, d'achats alimentaires, de fournitures et de matières premières par exemple),

La liste des associations auxquelles il est proposé de verser une aide exceptionnelle et les montants attribués est présentée en annexe de ce rapport.

Il est proposé une troisième série d'attributions à hauteur de 39 133 €.

Vu l'article L 2311-7 du code général des collectivités territoriales portant sur l'attribution des subventions aux associations ;

Vu la loi 2000-321 du 12/04/2020 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

République Française

Vu la délibération n°8 du Conseil municipal du 30 janvier 2023 ;

Considérant l'importance de soutenir les associations œuvrant sur le territoire vénissien ;

Le Conseil municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
après en avoir délibéré,

A l'unanimité
décide de :

- Approuver l'attribution des subventions telles que définies dans le présent rapport.

- Dire que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget de l'exercice 2023, chapitre 65, compte 65748, subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé, et aux fonctions concernées.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN